



LOTERIE À DES FINS DE BIENFAISANCE  
**GARANTIE DE PAIEMENT DES LOTS PAR UNE PERSONNE**

**Destinataire : Registraire des loteries, gouvernement du Yukon**

1. En échange de la délivrance d'une licence de loterie à \_\_\_\_\_  
LE TITULAIRE DE LA LICENCE  
visant les dates suivantes : \_\_\_\_\_  
LES DATES FIGURANT SUR LA LICENCE  
je soussigné, \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_  
ADRESSE  
garantis, par la présente, le paiement du lot ou des lots décrits dans la licence, et conviens que si le paiement du ou des lots n'est pas effectué par le titulaire de la licence, je le (les) paierai moi-même.
2. La limite de responsabilité en vertu de cette garantie n'excédera pas, au total, la somme de \_\_\_\_\_ dollars  
(\_\_\_\_\_\$), ce qui correspond au montant total des lots en argent payables en vertu de la licence.
3. Je continuerai à assumer ma responsabilité en tant que garant en vertu du présent document, nonobstant la faillite ou l'insolvenabilité du titulaire de la licence.
4. Je déclare être une personne financièrement responsable.
5. La présente garantie restera en vigueur simultanément avec la licence et prendra fin lorsque sera effectué le paiement du ou des lots décrits dans la licence.

**En foi de quoi, les parties ont signé**, à Whitehorse, au Yukon, ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_.  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Signature du garant

Nom en lettres détachées

Signature du témoin

Nom en lettres détachées

Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont recueillis, utilisés et communiqués en conformité avec les paragraphes 15(a), (b) et (c) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et en vertu de la loi qui régit la profession faisant l'objet de la demande de permis, de licence ou de certificat. Ils seront utilisés aux fins d'application de ces lois et de leurs règlements, notamment pour déterminer l'admissibilité à l'inscription et à l'obtention d'un permis, d'une licence ou d'un certificat, évaluer les pratiques et traiter des questions liées aux plaintes. Ils serviront également à des fins de tenue d'un registre public, et de recherche et de statistiques pour la planification des ressources humaines. Dans ce dernier cas, l'identité des personnes ne sera pas divulguée. Pour en savoir plus sur la collecte de ces renseignements, veuillez contacter la Direction de la réglementation professionnelle, ministère des Services aux collectivités, gouvernement du Yukon, par la poste à C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6; par téléphone au 867-667-5111; ou par courriel à [inquiry.plra@yukon.ca](mailto:inquiry.plra@yukon.ca).